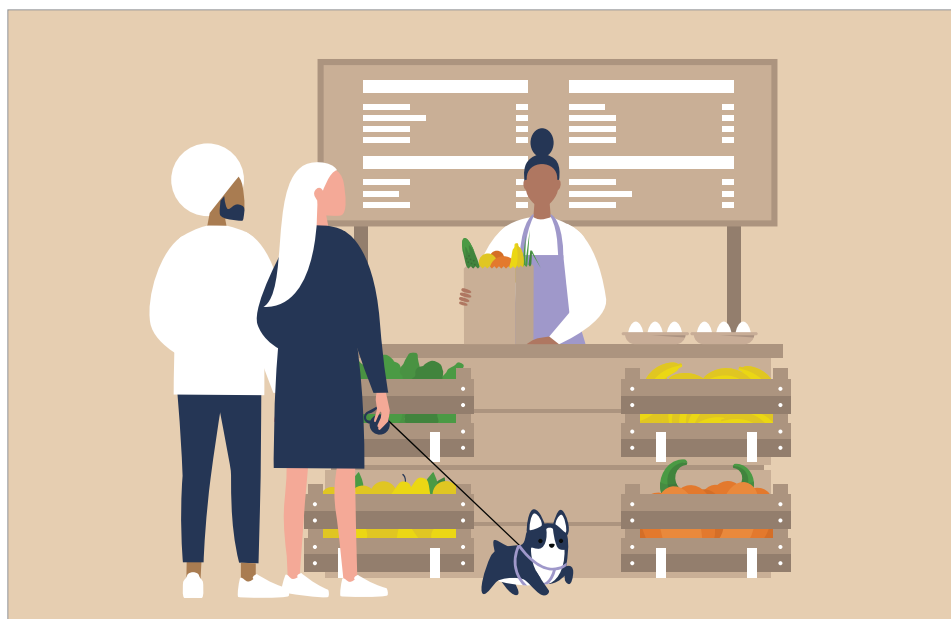


Achetons chez nous

Tout comme les travailleuses et travailleurs, les petites entreprises trouvent les temps durs depuis quelques années. Après les restrictions liées à la COVID-19 qui ont seulement épargné les grandes surfaces, les petites entreprises ont subi les hausses des coûts causées par les problèmes d'approvisionnement et par l'augmentation des taux d'intérêt. Au vu de ce constat, les membres du SCFP ont décidé au congrès 2021 de soutenir l'achat local.

« Acheter local », c'est choisir des biens et des services produits et offerts dans sa région plutôt que de se tourner vers les grandes multinationales. Acheter local, c'est aussi soutenir la main-d'œuvre locale et le commerce durable sur le plan écologique. C'est pourquoi le SCFP demande que les accords de commerce et d'investissement du Canada protègent et privilégient la capacité de nos gouvernements de s'approvisionner localement.

Comme consommatrices et consommateurs, nous savons mieux comment les commerces locaux traitent leurs employé(e)s et l'environnement. Ces commerces sont par ailleurs plus sensibles à l'opinion du public. En faisant des achats dans ces commerces, on conserve plus d'argent pour faire rouler l'économie locale, ce qui favorise la création d'emplois locaux de qualité. Sans compter que les commerces locaux



s'approvisionnent eux-mêmes à proximité, ce qui crée un effet multiplicateur. En encourageant ces commerces, nous nous assurons qu'une plus grande part de notre argent reste au sein de notre communauté et nous renforçons une économie qui devient ainsi plus stable et résiliente.

L'achat de produits locaux peut aussi réduire notre empreinte écologique. En effet, les biens produits à proximité ne franchissent pas des milliers de kilomètres pour se rendre sur nos tablettes. La réduction des émissions liées au transport est un gain notable dans la lutte contre la pollution atmosphérique et les changements climatiques.

Acheter local renforce aussi le tissu social et le sentiment d'appartenance à notre communauté. Les commerces locaux reflètent souvent l'identité culturelle d'une région, offrant des produits et des expériences uniques

qui contribuent au caractère distinct d'un endroit. Ces petites entreprises s'adressent à une clientèle plus restreinte et sont donc plus sensibles aux besoins particuliers, notamment si on pense aux aliments cultivés localement, aux articles faits à la main ou aux demandes spéciales. C'est dans cet esprit que le SCFP s'est adressé à un petit fournisseur local pour s'approvisionner en trouses de mieux-être pour la COVID-19 lorsqu'il a repris les événements en personne.

La « Semaine de la PME BDC », organisée par la Banque de développement du Canada et à laquelle contribuent plusieurs chambres de commerce locales, aura lieu du 15 au 21 octobre cette année. Pour avoir la liste des activités qui seront organisées à cette occasion un peu partout au Canada, consultez le site Web de la BDC : <https://www.bdc.ca/fr/semaine-de-la-pme>.

Accès à la propriété

La hausse des taux d'intérêt rend de plus en plus difficile l'accès à la propriété. En juillet 2023, la Banque du Canada a porté son taux directeur à 5 %, le plus élevé depuis 2001.

La hausse des taux d'intérêt vise à conjurer l'inflation : en augmentant le coût des prêts, on veut amener les gens à dépenser moins et les entreprises à freiner leurs investissements, donc à créer moins d'emplois. On compte sur cette baisse des dépenses pour ralentir la hausse des prix.

Or, en dépit de ces intentions, la hausse des taux hypothécaires s'avère un des principaux facteurs de hausse de l'inflation. En effet, le coût des intérêts hypothécaires, qui entre dans le calcul de l'indice des prix à la consommation (IPC), a augmenté de plus de 30 % en juillet par rapport à l'année précédente. Selon Statistique Canada, le coût des intérêts hypothécaires constitue le principal facteur contributif de l'inflation en juillet. Si on faisait abstraction de ce coût, l'inflation serait de 2,4 % plutôt que de 3,3 %.

L'impact de la récente hausse des taux d'intérêt sur l'accès à la propriété ressort clairement quand on examine l'« indice d'accessibilité à la propriété » de la Banque du Canada. Il compare la moyenne des versements hypothécaires et des frais pour les services publics au revenu disponible moyen des ménages. Pour estimer la moyenne des versements hypothécaires, la Banque se base sur le prix de vente moyen de toutes les résidences vendues au Canada, ainsi que sur la moyenne pondérée des taux hypothécaires fixes et variables réduits.

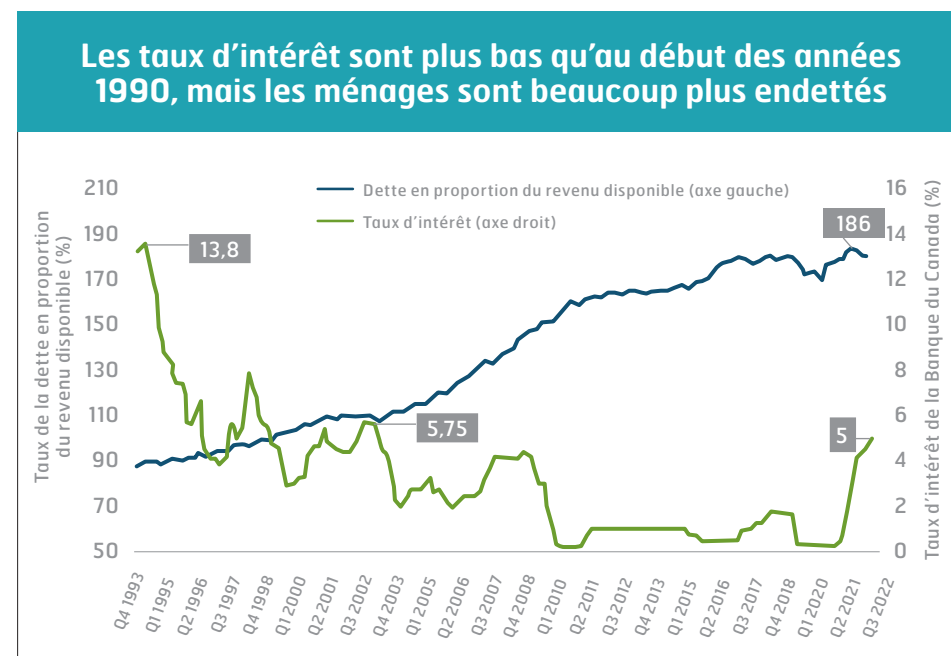
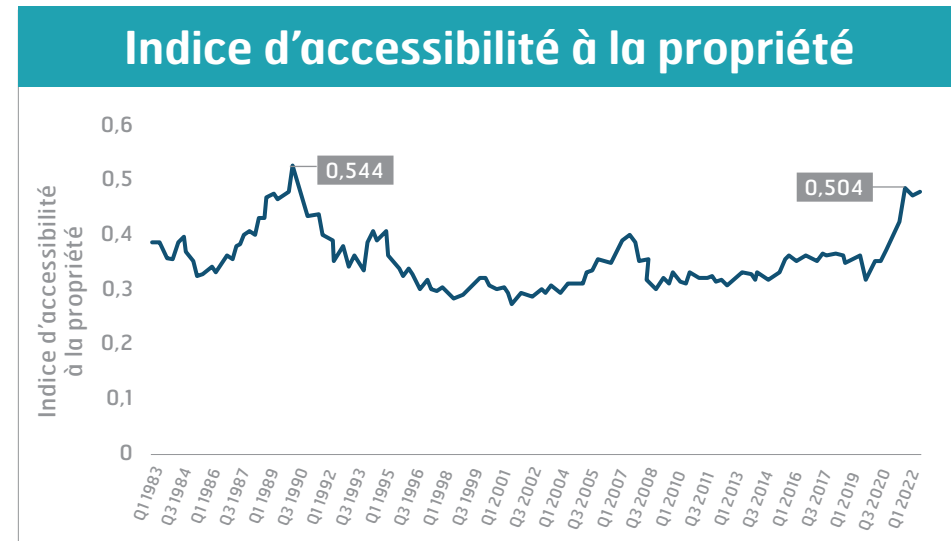
À l'automne 2022, l'indice a franchi la barre de 0,5. Autrement dit, plus de la moitié du revenu disponible d'un ménage est consacré au logement. On n'a jamais vu un tel chiffre depuis le pic de 0,54 en 1990, à une époque où le taux d'intérêt de la Banque du Canada dépassait les 13 %.

Comment un taux de 5 % peut avoir le même effet aujourd'hui qu'un taux plus élevé à la fin des années 1980

et au début des années 1990? C'est qu'aujourd'hui, les ménages sont plus endettés. Le prix des propriétés a augmenté pour diverses raisons, dont des taux d'intérêt bas et des gens, ou des entreprises, qui considèrent l'immobilier comme un placement. Mais comme les revenus n'ont pas suivi la hausse des prix, il faut s'endetter de plus en plus pour devenir propriétaire. En 1990, la dette moyenne des ménages ne se chiffrait qu'à 90 % de leur revenu disponible. À l'automne 2022, on en était à 186 %, soit plus du double.

Après la bulle immobilière qui a atteint son apogée en 1990, le prix des maisons à Toronto a chuté de plus

de 30 %. Dans le reste du Canada, le prix moyen des propriétés est resté stable durant toute la décennie. Cette stabilité, combinée à la baisse des taux d'intérêt, a amélioré l'accès à la propriété pendant un certain temps. Les économistes s'attendaient à une correction similaire dans le marché résidentiel canadien dès la crise financière de 2008, mais elle ne s'est pas concrétisée. Qu'en sera-t-il de l'accès à la propriété pour les dix prochaines années? Cela dépend de divers facteurs, dont les taux d'intérêt, la politique sur le logement du gouvernement et la progression des salaires.



Mise à jour sur le marché du travail

Depuis que la Banque du Canada a amorcé la hausse des taux d'intérêt en avril 2022, on parle d'une possible récession. Normalement, une augmentation rapide des taux d'intérêt se traduit par des pertes d'emplois et par un ralentissement de l'activité économique. Le Canada a esquivé la récession jusqu'à maintenant grâce à des facteurs comme le prix mondial des marchandises de base et la force de l'économie américaine. Certains signes laissent cependant entrevoir un affaiblissement éventuel de l'économie.

Le secteur du bâtiment est un des

principaux indicateurs de l'activité économique globale. La valeur des permis de construction résidentielle peut nous fournir des indicateurs sur la stabilité des emplois dans le domaine de la construction. Elle indique aussi dans quelle mesure la quantité de logements disponibles augmente. Cette information est importante puisqu'une augmentation du parc résidentiel stabilise les coûts pour les propriétaires comme pour les locataires. Ainsi, plus la valeur des permis de construction résidentielle est élevée, plus on peut en déduire que l'économie va bien.

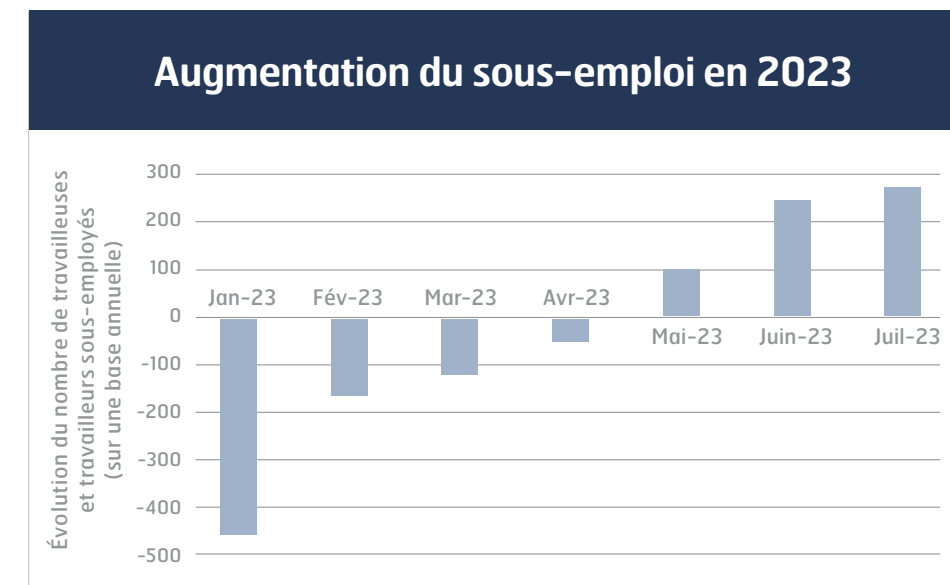
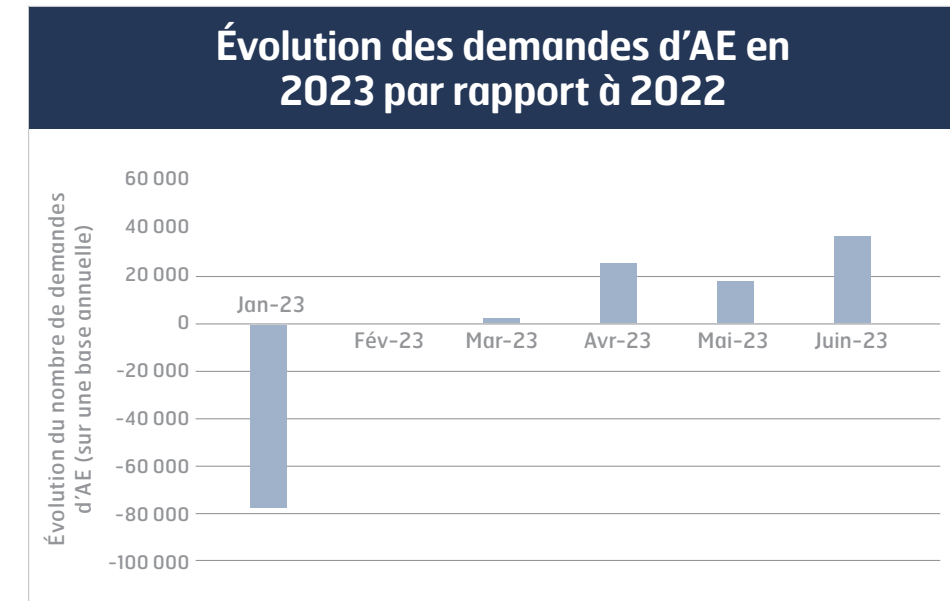
Or, si l'on tient compte de l'inflation, cette valeur a chuté à une moyenne de 3,5 milliards de dollars durant la première moitié de 2023 par rapport à un sommet de 5 milliards de dollars durant la première moitié de 2021.

Les tendances dans le domaine de l'emploi sont aussi un bon indicateur de la santé économique du pays. Les employeurs ont fait état de plus d'un million d'ouvertures de postes durant le deuxième trimestre de 2022. Depuis, le nombre de postes vacants a baissé de 150 000 dans un vaste éventail de professions et de secteurs, mais surtout pour les emplois qui ne nécessitent qu'un diplôme d'études secondaires ou moins.

En outre, si le nombre de demandes d'assurance emploi a considérablement baissé au début de 2023, on constate que le nombre de travailleuses et travailleurs demandant des prestations régulières d'AE a augmenté durant le deuxième trimestre.

Le taux de chômage des personnes qui déclarent être à la recherche d'un emploi demeure assez faible à 5,5 %, mais il a bel et bien augmenté au cours des trois derniers mois. Toutefois, il y a d'autres facteurs à considérer. Il faut notamment tenir compte des travailleuses et travailleurs à temps partiel qui veulent augmenter leur nombre d'heures de travail, et de celles et ceux qui attendent qu'on les rappelle dans leur emploi antérieur ou qui aimeraient bien travailler mais ont abandonné leurs recherches. Lorsqu'on ajoute tous ces cas de figure au taux de chômage, on constate qu'il y avait 2,5 millions de personnes sans emploi ou sous-employées au Canada en juillet 2023, soit 260 000 de plus qu'en juillet 2022. Concrètement, ce sont 190 000 personnes supplémentaires sans emploi et 70 000 travailleuses et travailleurs à temps partiel souhaitant travailler à temps plein qui causent cette augmentation.

Ces éléments n'annoncent pas une récession à coup sûr, mais ce sont des signaux importants à surveiller à l'approche de l'automne.



Progrès sur l'équité fiscale internationale

On estime que, chaque année, les gouvernements à l'échelle mondiale subissent un manque à gagner d'environ 240 milliards de dollars américains en raison de l'évitement fiscal ou de l'évasion fiscale des entreprises. Le grand économiste fiscal Gabriel Zucman a calculé qu'en 2019 les entreprises avaient esquivé les impôts canadiens avec des profits de plus de 25 milliards de dollars américains en déclarant des bénéfices réalisés au Canada au fisc d'un autre pays. Ces procédés nous ont fait perdre environ 4,5 milliards de dollars canadiens de revenus d'impôts sur les bénéfices des sociétés en 2019 seulement.

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et le G20 tentent de régler ce problème depuis plus d'une décennie. Le temps presse de plus en plus pour mettre en œuvre les solutions proposées.

L'OCDE et le G20 ont établi un plan en deux volets auquel ont contribué plus de 140 pays. Les deux volets sont appelés « Pilier 1 » et « Pilier 2 ».

Le Pilier 1 vise à obliger les multinationales à payer leurs impôts là où se trouvent leurs clients, et non là où les taux d'imposition sont les plus bas. Cette mesure est cruciale pour les entreprises nationales canadiennes, qui paient des impôts que des géants mondiaux comme Amazon ou Google réussissent encore à éviter.

Le Pilier 2 vise à mettre un terme au recours aux paradis fiscaux, entre autres en fixant un taux d'imposition mondial minimal de 15 % pour les multinationales.

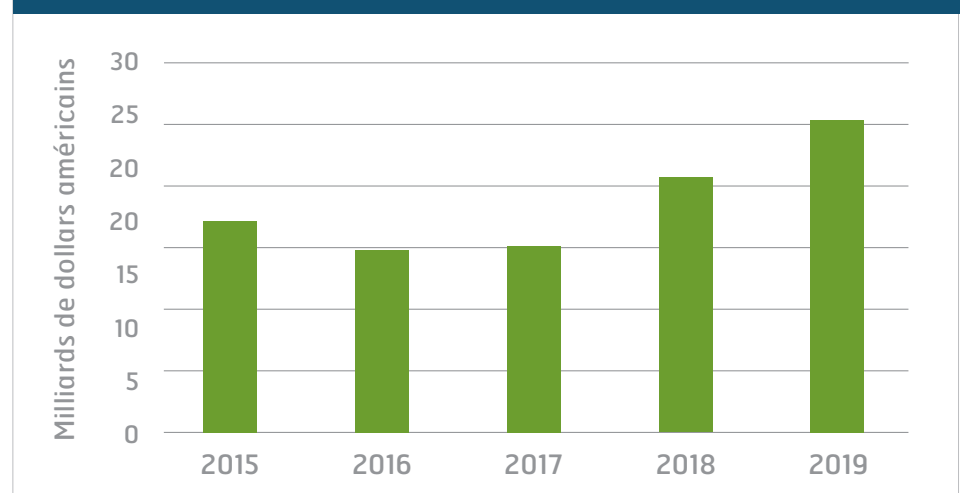
Le Pilier 1 devait être en place au milieu de 2023. Toutefois, les États-Unis s'y opposent et, à la dernière réunion en juillet 2023, ils ont réussi à retarder le projet. En conséquence, les pays participants ne peuvent instaurer de nouvelles taxes nationales sur les services numériques avant la fin de 2024, alors que l'échéance prévue était la fin de 2023. Le gouvernement du Canada est en désaccord avec ce report. Il a promis en 2019 qu'il instaurerait une taxe sur les services numériques et prévoyait aller de l'avant en 2022. Le gouvernement canadien avait déjà reporté son échéance au 1^{er} janvier 2024 en espérant pouvoir négocier une entente internationale, mais il refuse de repousser davantage.

Heureusement, les États-Unis font preuve de plus d'ouverture face au Pilier 2. Un nouveau cadre législatif et un dispositif de mise à jour des traités existants en fonction des ententes conclues dans le cadre du

Pilier 2 devraient être prêts au milieu de 2024. Malgré que le Canada ait promis dans son budget 2023 de déposer un projet de loi pour l'exécution du Pilier 2, il ne l'a pas encore fait.

Irritée par les délais de mise en œuvre du Pilier 1, l'ONU a adopté à la fin de 2022 une résolution visant à faire progresser elle-même la coopération internationale en matière fiscale. C'est ainsi qu'en juillet 2023, le Secrétaire général a publié un rapport comportant trois options préconisées par les membres de l'ONU : 1) une convention multilatérale contraignante sur la fiscalité; 2) une convention pour un cadre contraignant de coopération fiscale internationale; ou 3) un cadre volontaire de coopération fiscale internationale. L'ONU prévoit débattre d'une nouvelle résolution pour mettre en œuvre l'une de ces options plus tard cette année.

Bénéfices d'entreprises déclarés hors du Canada



Source : *Global profit shifting 1975-2019*, Wier et Zucman, UNU-WIDER

L'Économie au travail est publiée sur une base trimestrielle par le Syndicat canadien de la fonction publique pour offrir aux travailleuses et travailleurs, ainsi qu'à leurs représentant(e)s de l'information accessible, des analyses fouillées des tendances économiques et des outils pour faciliter les négociations.

Découvrez les éditions de *L'Économie au travail* en ligne à scfp.ca/economie-au-travail. Accédez aussi à d'autres liens utiles.

Pour s'abonner par courriel à *L'Économie au travail*, allez à scfp.ca/abonnement.

À moins d'indications contraires, tout le contenu a été rédigé par Angella MacEwen. Colleen Butler est la rédactrice en chef.

La relecture a été effectuée par Sami Slaouti et Manon Lajoie. La mise en page a été réalisée par Sarah Walker.

Veillez communiquer par courriel (amacewen@cupe.ca) pour toute correction, question, suggestion ou contribution.